

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 juillet 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

7

Votants :

7

**Date de convocation du Conseil
Municipal : le 25 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-neuf juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVIZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi vingt-cinq juillet deux mil vingt-cinq, n'a pas pu délibérer valablement en raison de l'absence de quorum. Il a été à nouveau convoqué, le même jour, avec le même ordre du jour, et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – M. Jérôme BOUCHET et Mme Isabelle PETITJEAN, Maire-Adjoints – MM Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Martial VIOLLET

ABSENTS : M. Carl DEVOUASSOUX et Mmes Justine PERRAUT, Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

SOUS-PRÉFECTURE
DE BONNEVILLE

- 4 SEP. 2025

COURRIER ARRIVÉ

57/2025

**Objet : Cession de matériels techniques à la société
VAUDAUX**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'offre de reprise de matériels techniques émanant de la société VAUDAUX. Il s'agit du tracteur tondeuse ETESIA HYDRO 100, acheté d'occasion en 2010 pour 4 500 €, et du broyeur de branches JOBEAU M 400, acheté neuf en 2013 pour une valeur de 10 214,44 €.

La société VAUDAUX propose de reprendre le tracteur tondeuse ETESIA HYDRO 100 pour un montant s'élevant à 2 000 € et le broyeur de branches JOBEAU M 400 pour un montant de 1 500 €.

Ces propositions de reprise font suite à l'acquisition, par la commune, d'un tracteur KUBOTA équipé d'une lame de déneigement, d'un épandeur, d'une tondeuse et d'un kit mulching auprès de la même société.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE la cession du tracteur tondeuse ETESIA HYDRO 100, pour un montant de 2 000 euros et la cession du broyeur de branches JOBEAU M 400, pour un montant de 1 500 euros, à la société VAUDAUX située à Sallanches,
- APPROUVE la sortie de l'inventaire de ces deux matériels,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 25/08/2025 et de sa publication le 25/08/2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,

Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.